

MONT RIGAUD
Téléphone :
(450) 451-0000 | (514) 990-1286
Télécopie :
(450) 451-0311
Courriel : info@montrigaud.com

321 Des Érables
Rigaud, QC J0P 1P0
montrigaud.com



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ÉCOLE DE SKI ET ABONNEMENT DE SAISON
SKI SCHOOL AND SEASONAL PASSES REGISTRATION FORM
2019-2020

Personne responsable / Person in charge

Nom/Last name : _____ Prénom/First name : _____
Adresse/Address : _____
Ville/City : _____ Code postal/Postal code : _____
Résidence/Home : () Bureau/Office : ()
Cellulaire/Cell phone : () Courriel/Email : _____

Renouvellement / Renewal Nouveau membre / New member

Nom / Last name	Prénom / First name	Date de naissance / Birth date	Âge / Age	Langue / Language	Niveau / Level	Ski ou/ou Snow	Jour / Day	Heure / Time	Montant / Amount
Remarques / Remarks						Location / Rental			
						Passe / Pass			
						Casier / Locker			
						Total			

MODE DE PAIEMENT Argent comptant/Cash Chèque/Check Visa MasterCard

No carte de crédit / Credit card number _____ Expiration _____ CCV _____ Détenteur / Card holder _____ Signature _____

J'ai lu et compris les renseignements généraux à l'endos. J'autorise Mont Rigaud à donner des cours de ski, planche à neige ou autre sport de glisse à la personne inscrite ci-haut. Je reconnais que la pratique de ces activités comporte des risques et j'accepte à mon nom et au nom de la personne mineure inscrite les risques inhérents à leur pratique.

I read and understood the general informations mentioned on the back. I hereby authorize Mont Rigaud to give ski, snowboard or other snow sliding sport lessons to the person registered on this form. I understand and recognize that the practice of these activities involves inherent risks and I accept those risks on my behalf and in the name of the minor person that I register.

Signature : _____ Date : _____

Veuillez retourner le formulaire d'inscription et le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques dûment remplis et signés avec votre paiement à l'ordre de Mont Rigaud. / Please return the registration form and the acknowledgement and acceptance of risks form duly filled and signed with your payment to the order of Mont Rigaud.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'âge de référence est au 31 décembre 2019; une preuve d'âge peut être exigée (certificat de naissance, carte d'assurance maladie et/ou permis de conduire).
- Le paiement complet est requis pour confirmer une inscription à l'école de ski, pour obtenir un abonnement de saison et/ou une location d'équipement.
- Des frais administratifs de 25,00\$ (taxes incluses), par participant, sont retenus pour toute annulation ou changement.
- Sauf si vous nous demandez de ne pas le faire, vous autorisez Mont Rigaud à vous inclure dans les campagnes de publicité relatives à nos activités.
- L'école de ski se réserve le droit de modifier l'horaire ou d'annuler un cours.
- Aucun remboursement ou crédit n'est accordé pour une absence à un cours et ce, peu importe la raison.
- MÉTÉO - Le parent ou le participant est responsable de communiquer avec Mont Rigaud pour vérifier si la station est en opération ou s'il y a annulation des cours.
- En cas d'annulation dû au mauvais temps, les cours (programmes de 8 semaines) sont automatiquement reportés à la fin de la saison.
- Abonnement de saison : un remboursement ou un crédit (au prorata) peut être demandé seulement pour une raison médicale majeure ou pour cause de déménagement (preuve requise). Aucun remboursement ou crédit n'est accordé après le 15 février 2020 et ce, peu importe la raison.
- Location d'équipement : l'équipement doit être retourné au plus tard le 5 avril 2020, à défaut de quoi une pénalité de 10,00\$ (taxes incluses), par jour/par équipement, vous sera imposée.

CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE

Le participant s'engage à respecter le Code de conduite en montagne. Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports. Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse :

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle;
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité;
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste;
4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections;
5. Si vous êtes impliqués dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste;
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement;
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool;
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichés ou autrement indiqués par la station.

Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité!

Le participant reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en acceptant les risques et assumant l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

les conditions climatiques changeantes, les changements dans le degré d'inclinaison de la pente, la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne, toute condition naturelle de la montagne telle la présence de fossés, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espace non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel, la présence de glace et de plaques de glace, tout changement aux conditions de la surface skiable, toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne, la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments, l'utilisation des remontées mécaniques, la présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes, de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige.

Le contrat ayant donné lieu au présent contrat est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Les élèves inscrits à l'école de ski et les détenteurs d'un abonnement de saison de même que l'émetteur conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Beauharnois au Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent document a été conclu.

GENERAL CONDITIONS

- The reference date is December 31st, 2019; a proof of age may be required (birth certificate, health insurance card and/or driver's licence).
- Complete payment is required to confirm a registration at the ski school, to obtain a season pass and/or an equipment rental.
- Administrative fee of \$25,00 (taxes included), per participant, is charged for any cancellation or change.
- Unless you request us not to do so, you authorize Mont Rigaud to include you in our advertising and marketing campaigns.
- The ski school reserves the right to change the schedule or to cancel a course.
- No refund or credit is granted for an absence to a course, regardless of the reason.
- WEATHER - The parent or the participant is responsible for contacting Mont Rigaud to verify if the ski hill is in operation or if there is a cancellation of the courses.
- In case of cancellation due to bad weather, courses (8 weeks programs) are automatically postponed to the end of the season.
- Season pass: a refund or a credit (pro rata) can only be asked for a major medical reason or because of a move (proof required). No refund or credit is granted after February 15th, 2020, regardless of the reason.
- Equipment rental: the equipment shall be returned on April 5, 2020 at the latest. You will be subjected to a penalty of \$10,00 (taxes included), per day/per equipment, if you omit to return the equipment back by this date.

MOUNTAIN CODE OF CONDUCT

Code adopted under the act respecting safety in sports. This Code applies all persons practicing snow sports:

1. Remain in control of your speed and direction. Make sure you can stop and avoid any person or obstacle;
2. Yield the right of way to persons downhill and choose a course that ensures their safety;
3. Stop on a trail only if you are visible from above and if you are not obstructing the trail;
4. Yield the right of way to persons uphill when entering a trail and at intersections;
5. If you are involved in or witness an accident, remain at the scene and identify yourself to a first-aider;
6. Use and wear at all times a proper device to prevent runaway equipment;
7. Keep out of the lifts and trails if your ability is impaired through use of alcohol or drugs;
8. Obey all signs and warnings and never venture off the trails or onto a closed trail.

There are elements of risk that common sense and personal awareness can help reduce. Regardless of how you decide to use the slopes, always show courtesy to others. Observe the code listed above and share with others the responsibility for a great outdoor experience. You must obey all other rules and signs pertaining to any particular activity as marked out by the resort.

Know the code. Be safety conscious. It is your responsibility!

The participant recognizes, accepts and assumes the inherent risks of snow sliding sports such as skiing and snowboarding. The participant assumes all risks of personal injury or any material damage resulting from the said risks. Among others, the following lists the elements considered inherent risk to the normal practice of a snow sliding sport:

Changing climatic conditions, changes in the steepness of the slope, the presence of natural obstacles and any other natural features, such as ditches, crevices and brooks, rocks, earth, uncovered spots, trees, trees regrowth, natural bushes and stumps, and any other natural obstacles, ice and ice patches, any change to surface condition, collisions with skiers or other persons, the presence of pylons, poles and any other structures used in the operation of the ski area and collisions with these elements, the use of ski lifts, the presence on the slopes of grooming equipment and emergency vehicles and snowmaking equipment.

The contract in virtue of which the present registration form was concluded is subject to the laws in force in Québec. The ski school registrants and the holders of a season pass, as well as Mont Rigaud, agree to elect domicile in the judicial district of Beauharnois, province of Quebec and declare that same is the appropriate forum for any and all claims, of whatever nature, arising from the contract in virtue of which the present was issued.